

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 29 juin (29/06/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 23 juin, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Pierre PUCHOUAU), **Adjoint**,

Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Robert DUPARC (représenté par Monsieur Ignace VELA), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur MOUILLERAC est nommé secrétaire de séance.

23 – 29 juin 2021

23. Demande de subventions pour une étude préalable de diagnostic de l'orgue MAGEN classé monument historique de l'église St Jacques.

Rapporteur : Madame LOPEZ.

Vu l'arrêté de classement au titre des monuments historiques de l'orgue MAGEN de l'église Saint Jacques en date du 4 octobre 1977,

Considérant le caractère exceptionnel de l'orgue,

Considérant que l'orgue n'a plus été joué ni entretenu depuis 1955,

Considérant que plusieurs études ont alerté sur l'état de dégradation continu que subit l'instrument depuis cette date.

Considérant le compte-rendu de visite établi le 13 mars 2015, par Monsieur Thierry SEMENOUX, constatant l'état de l'orgue MAGEN de Saint-Jacques et informant des procédures de conservation à mettre en œuvre,

Considérant la volonté de la municipalité de conserver et de restaurer son patrimoine historique,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la proposition de Monsieur Roland GALTIER (technicien-conseil agréé) pour une étude préalable, d'un montant de 10 666,00 euros hors taxes,

ADOpte le plan de financement suivant :

RECETTES

Partenaires	MONTANTS
Etat (DRAC) 50%	5 333,00 €
Conseil Départemental 20 %	2 133,20 €
Commune 30 %	3 199,80 €
TOTAL	10 666,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental.

Pour copie conforme

Moissac le 30 juin 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :